



Commission mondiale d'éthique des connaissances
scientifiques et des technologies

8^e Session Ordinaire
Bratislava, Slovaquie, 27-29 Mai 2013

Ref: SHS/EGC/COMEST2013/EN/pub-7

Projet de plan d'action (2013 – 2015)

**pour le suivi de la décision du Conseil exécutif de l'UNESCO sur
l'opportunité d'élaborer une déclaration de principes éthiques en
rapport avec le changement climatique (190 EX / Décision 10)**

1. OBJECTIF

La Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) contribue activement, depuis sa création en 1998, aux activités de l'UNESCO en matière d'éthique.

Dans une décision adoptée par sa session extraordinaire en juillet 2012 à Paris, la COMEST a proposé de poursuivre ses travaux sur les principes éthiques en rapport avec le changement climatique afin de jeter les bases d'un cadre plus complet couvrant tous les aspects du sujet.

En octobre 2012, à sa 190^e session, le Conseil exécutif de l'UNESCO a salué « la proposition de la COMEST de poursuivre son travail préparatoire technique préalable vers un cadre de principes éthiques du changement climatique, qui, s'il s'avère faisable, sera soumis à l'examen de l'UNESCO en 2015 ». Le Conseil exécutif a également recommandé « un examen plus approfondi sur l'opportunité d'établir une déclaration de principes éthiques en rapport avec le changement climatique lors de la 38^e session de la Conférence générale, sur la base des travaux préparatoires techniques de la COMEST [...] des résultats des processus de négociation menés au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et des discussions antérieures du Conseil exécutif que celui-ci doit tenir en 2014 » (190 EX / décision 10).

Le présent plan d'action, qui est conçu pour le suivi de la décision susmentionnée, propose que la COMEST i) finalise son rapport intitulé *Travaux préliminaires à un cadre de principes et de responsabilités éthiques relatives aux politiques de réponse au changement climatique* ; ii) poursuive son travail préparatoire pour établir un cadre plus complet incluant les questions relatives à l'atténuation du changement climatique ; et iii) s'efforce de sensibiliser les décideurs politiques, les experts, le grand public et les médias aux principes éthiques en rapport avec le changement climatique.

2. CONTEXTE

Après examen du projet de rapport sur *Les Implications éthiques du changement climatique mondial* à sa 6^e session ordinaire (16-19 juin 2009), la COMEST a estimé qu'outre un travail analytique, une impulsion plus forte était nécessaire pour s'assurer que, dans le domaine du changement climatique, l'éthique ne se limite pas à l'expression de préoccupations, si pertinentes soient-elles, mais étende son champ d'action à la formulation de solutions concrètes.

Dans cet esprit, la COMEST a conclu que, au vu de la nature et de la portée des défis scientifiques, sociaux et humains du changement climatique mondial, qui nécessitent l'adoption de politiques à l'échelle internationale pour répondre aux besoins urgents des plus vulnérables face aux grandes incertitudes et aux exigences de la coopération internationale, il fallait définir de toute urgence des principes éthiques universels afin d'orienter les réponses à ces défis. La COMEST a donc recommandé que l'UNESCO élabore un cadre de principes éthiques relatifs au changement climatique.

Considérant la recommandation de la COMEST dans le contexte des négociations internationales à ce sujet – notamment les initiatives prises par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) – la Conférence générale, à sa 35^e session en 2009, a considéré que les principes éthiques relatifs au changement climatique « devraient faire l'objet d'une déclaration et qu'il était nécessaire d'étudier plus avant cette question » (résolution 35 C/36).

Depuis la Conférence générale de 2009, l'opportunité d'élaborer une déclaration de principes éthiques en rapport avec le changement climatique a été réexaminée à plusieurs reprises par les États membres de l'UNESCO, y compris aux 185^e (2010), 186^e (2011) et 190^e (2012) sessions du Conseil exécutif ainsi qu'à la 36^e session de la Conférence générale (2011). Toutefois, aucune décision n'a été jusqu'ici prise tendant à la rédaction d'une telle déclaration.

Parallèlement à l'examen mené par les organes directeurs de l'UNESCO, la COMEST a continué son travail de fond en consultation avec les communautés d'experts, en fournissant régulièrement ses résultats pour examen par l'UNESCO.

La COMEST a adopté lors de sa 7^e session ordinaire (Doha, Qatar, octobre 2011), un *Cadre de principes et de responsabilités éthiques pour l'adaptation au changement climatique*, en tenant compte des découvertes scientifiques et universitaires dans les disciplines concernées et de la diversité des opinions d'experts à ce sujet. La COMEST a estimé que ce cadre de principes éthiques pourrait, si les États membres de l'UNESCO souhaitaient l'exploiter, constituer une base consensuelle et pratique pour définir certains aspects d'une déclaration universelle de principes éthiques en rapport avec le changement climatique. Toutefois, il a été également reconnu que les questions relatives à l'atténuation du changement climatique nécessitent d'être davantage approfondies et développées.

Lors de sa 7^e session ordinaire, la COMEST s'est engagée dans la rédaction d'un rapport intitulé *Travaux préliminaires à un cadre de principes et de responsabilités éthiques relatives aux politiques de réponse au changement climatique* afin d'exposer la pensée sous-jacente au cadre susmentionné, y compris les raisons de s'y limiter à l'adaptation au changement climatique, et de proposer des responsabilités spécifiques servant à indiquer de façon concrète les actions requises pour se conformer aux principes, s'ils sont appliqués. Ce rapport sera finalisé lors de la 8^e Session ordinaire.

Tout en reconnaissant la difficulté d'élaborer des principes éthiques à la fois consensuels et pertinents pour répondre à toutes les questions relatives au changement climatique, et en particulier aux questions d'atténuation, la COMEST, à sa session extraordinaire (Paris, France, juillet 2012), a réaffirmé qu'« en élaborant des principes éthiques universels en rapport avec le changement climatique, l'UNESCO pourrait, si elle le jugeait approprié, compléter d'autres efforts en cours au sein du système des Nations Unies et fournir un appui inestimable aux mesures destinées à faire face au changement climatique et que ces principes pourraient être formulés explicitement par l'initiative de l'UNESCO, en dialogue avec la CCNUCC pour leur mise en œuvre ». La COMEST a proposé de poursuivre ses travaux sur les principes éthiques en rapport avec le changement climatique afin d'établir un cadre complet, traitant de tous les aspects de la question et pour adoption au plus tard, lors de sa session ordinaire en 2015.

Après avoir été accueillie favorablement par le Conseil exécutif, cette proposition exige maintenant une mise en œuvre, à travers des mesures pratiques et concrètes, afin de parvenir à la délivrance d'un travail intérimaire pertinent d'ici la fin de juin 2014 et d'un rapport final d'ici la fin de juin 2015.

3. LES ÉTAPES

Étape I (mai - juin 2013)

- i) Adoption de la version finale du plan d'action pour le suivi de la décision du Conseil exécutif de l'UNESCO (190 EX / Décision 10) ;
- ii) Discussion pour préparer un cadre complet de principes éthiques relatifs au changement climatique, incluant a) la portée et l'orientation possible des résultats et b) l'analyse préliminaire du contenu, en y intégrant les questions d'atténuation et d'autres questions qui ne sont pas directement liées à l'adaptation.

Lors de sa 8^e session ordinaire, la COMEST va adopter un plan d'action basé sur le présent projet, pour l'élaboration d'un cadre complet de principes éthiques relatifs au changement climatique. Considérant que, dans ses travaux antérieurs, la COMEST avait mis l'accent sur les questions d'*adaptation*, la nouvelle étude se penchera sur des questions éthiques plus complexes et politiquement sensibles, dont notamment les questions d'*atténuation* du changement climatique.

L'objectif de la démarche proposée ici présente est de produire, sous réserve de faisabilité, un cadre de principes et de responsabilités éthiques en rapport avec le changement climatique, qui fourniront une base exhaustive de connaissances intellectuelles, intégrant le travail mené par la COMEST.

Les questions qui ont déjà été identifiées à cet égard sont énumérées dans l'annexe ci-après.

Les résultats de la phase I seront reflétés dans le rapport de synthèse sur les travaux de la 8^e Session ordinaire, qui présentera le plan d'action adopté lors de la session ainsi que les discussions de fond pendant et immédiatement après la session.

Étape II (juillet 2013 – septembre 2014)

i) juillet-octobre 2013

- a. Consultation auprès d'un large éventail de parties prenantes, sur la base du *Cadre de principes et de responsabilités éthiques pour l'adaptation au changement climatique* déclaration adoptée par la COMEST en 2011 afin d'identifier plus précisément les questions qui devront être traitées dans un cadre complet ;
- b. Discussion préliminaire au sein de la COMEST sur les principales questions qui doivent être traitées dans un cadre complet de principes ;

ii) novembre 2013 -avril 2014

- c. Préparation d'un rapport sur les Travaux préliminaires à un cadre de principes éthiques relatifs au changement climatique.

La Consultation sur la déclaration de 2011 est conçue à la fois pour améliorer la visibilité des travaux de la COMEST et pour identifier des points d'entente et de divergence pertinents en vue de l'élaboration éventuelle d'un cadre complet de principes éthiques relatifs au changement climatique.

Sur cette base, un rapport de synthèse sera préparé pour l'examen de la COMEST à sa session de 2014. Les discussions lors de la 8^e Session ordinaire de la COMEST fourniront un contenu essentiel au travail préliminaire et le groupe de travail sur l'éthique environnementale jouera un rôle clé dans la rédaction de ce document. Le premier projet

sera préparé en mars 2014, pour consultation avec des experts externes. Après consultation, le projet de rapport sera examiné lors de la Session extraordinaire de la COMEST en juin 2014 (date sujette à changement).

Lors de sa session extraordinaire, la COMEST fera un jugement quant à la possibilité de procéder à l'élaboration d'un un cadre englobant de principes éthiques relatifs au changement climatique. La COMEST détermina également la forme appropriée pour un tel cadre.

Les résultats des discussions de la COMEST à sa session de 2014 seront présentés au Conseil exécutif de l'UNESCO à sa 195^e session, pour examen, conformément à la décision 190 EX / Décision 10.

Étape III (juillet 2014 – juin 2015)

- i) Finalisation, sous réserve de faisabilité, du cadre de principes éthiques relatifs au changement climatique, y compris, entre autres;
- ii) Deuxième phase de consultation auprès d'un large éventail de parties prenantes.

Si jugé faisable lors de la Session 2014 de la COMEST, et sous réserve des décisions du Conseil exécutif à sa 195^e session, la COMEST, en phase III, élaborera un cadre complet de principes éthiques relatifs au changement climatique. Le document sera finalisé, après une deuxième série de consultations avec des experts, des intervenants, des décideurs et le grand public, lors de la 9^e Session ordinaire de la COMEST en juin 2015 (date sujette à changement). Une recommandation ou une déclaration de la COMEST sur le Cadre de principes éthiques relatifs au changement climatique pourra également être adopté lors de la finalisation du document, si les membres de la COMEST le souhaitent.

Si un Cadre de principes éthiques relatifs au changement climatique est adopté, il sera soumis à la Directrice générale, qui en tiendra compte dans son rapport à la 38^e session de la Conférence générale, en 2015, conformément à décision 190 EX / Décision 10.

ANNEXE

Les Enjeux identifiés lors des discussions antérieures au sein de la COMEST et qui méritent d'être examinés dans un cadre complet de principes éthiques relatifs changement climatique¹

La question de la résilience

- ✧ La nécessité d'avoir plus de connaissance et d'action au niveau local

La question de la compensation

- ✧ Les contreparties qui pourraient être dues à titre de compensation pour les défis environnementaux mondiaux

La question de la justice

- ✧ L'universalisation de la justice comme équité
- ✧ Le rôle de l'éthique dans la spécification de la solidarité internationale
- ✧ La portée mondiale de la justice locale

La valeur de la frugalité

- ✧ La pertinence des pensées asiatiques et d'une éthique fondée sur la vertu

Les contradictions performatives

- ✧ L'impossibilité d'universaliser les objections à l'universalité
- ✧ La contradiction du principe d'incertitude lorsqu'appliqué à lui-même

¹ Les points ci-dessus sont résumés à partir d'échanges informels et ne doivent pas être considérés comme des déclarations appropriées de positions de fond sur les questions auxquelles elles font référence.